

# **SESSION DU 18 JANVIER 2008**

L'an deux mille huit, le dix huit du mois de Janvier, le Conseil Municipal s'est réuni en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le dix du mois de Janvier sous la présidence de Monsieur Raymond BERTHIER, Maire de St-Just-Chaleyssin

Sont présents : MM R. BERTHIER, J.P. MICHAUD, M. NIVON, M. ROCHET, I. SAUGEY-HUGOU, G. GALLON, PH. GOYET, M. BROSSARD, D. GONCALVES, C. NABEL, S. PARAS, C. RIOU, M. MUSTI,

Absents excusés : M. RAPHET, JM. BOUILLARD

Secrétaire de la séance : S. PARAS

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 Décembre 2007**

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu du 14 Décembre 2007. Il est adopté à l'unanimité.

## **PARKING DE L'EGLISE**

(M. ROCHET) *Parking de l'église* : Les places de parking sont réduites à 16 pour respecter la largeur réglementaire des places.

## **PREVISIONS BUDGETAIRES**

(R. BERTHIER) Prévisions budgétaires : Le délai est échu pour remettre les devis.

(M. ROCHET) Prévisions budgétaires :

- Matériel pour le service technique
- Réfection + matériel mairie
- Réfection salle Michel FOUREL
- Réfection local anciens combattants (en face du monument aux morts)
- Limiteur de son Maison pour Tous
- Festivités : guirlandes, feu d'artifice
- Jeux garderie et halte garderie
- Travaux de sécurité buvette foot + cour de tennis
- Réfection local catéchiste + église
- Réfection Grillage halte garderie
- Réfection matériel sécurité gymnase + locaux boules + tennis
- Réfection groupe scolaire primaire et maternelle

... / ...

## **BILAN DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS**

(M. ROCHET) Monsieur COUDERT met à la disposition des conseillers municipaux le bilan des travaux réalisés dans chaque bâtiment de la commune y compris le coût investi et les entreprises intervenantes. Chacun pourra prendre connaissance de cet état.

Pour permettre aux élus d'évaluer la charge de travail pour l'année et prendre les dispositions nécessaires, Monsieur COUDERT a fait parvenir la décomposition du temps passé par grande famille de travaux.

## **LIVRAISON DES REPAS A DOMICILE**

(R. BERTHIER) Monsieur GROLEAZ Jean-Pierre livrera les repas à domicile, à 9 H 15, après la rentrée scolaire à partir du 1<sup>er</sup> Avril. Un courrier sera adressé à chaque personne bénéficiant de ce service afin de les informer de ce changement d'horaire.

## **ACQUISITION DE CHAISES POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

(R. BERTHIER) Le Conseil Municipal décide de changer les chaises de la salle des mariages et des séances du Conseil Municipal. Il a été demandé à la société BUROTECH de présenter des modèles afin de faire le bon choix.

## **CONVENTIONS D'ENTRETIEN DES ITINERAIRES DE RANDONNEE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCCND**

(R. BERTHIER) Vu la délibération de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, en date du 13 décembre 2007, approuvant les projets de convention pour l'entretien, la maintenance et la valorisation des itinéraires de randonnée des Collines du Nord Dauphiné,

Vu la compétence donnée à la CCCND pour les itinéraires de randonnée

Vu la nécessité de formaliser la phase « entretien, maintenance et valorisation »

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention entre la commune et la CCCND afin de déterminer les modalités de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la communauté ainsi que les conditions de réalisation et prise en charge financière des opérations d'entretien, de maintenance et de valorisation des sentiers de randonnée par la communauté,

Après avoir pris connaissance de cette convention,

Le Conseil Municipal

- approuve la convention ci-annexé pour l'entretien, la maintenance et la valorisation des itinéraires de randonnée des Collines du Nord-Dauphiné.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'opération, entretien, maintenance, valorisation des sentiers de randonnée de la Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné.

## **SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ère CLASSE ET CREATION DU POSTE D'AGENT DE MAITRISE**

(R. BERTHIER) Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de l'Isère en date du 19 décembre 2007 fixant la liste d'aptitude des concours interne, externe et 3<sup>ème</sup> concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, session 2007 ;

... / ...

Vu l'admission de Monsieur Bernard COUDERT au concours externe d'agent de maîtrise territorial, session 2007,

Vu le dernier arrêté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 nommant Monsieur COUDERT Bernard Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe, en fonction dans notre collectivité,

Le Conseil Municipal décide :

- De supprimer le poste d'agent technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe
- De créer le poste d'agent de maîtrise territorial

## **DEMANDES DE DEGREVEMENT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT SUR FACTURE D'EAU**

(R. BERTHIER) Vu les demandes de dégrèvement de la taxe d'assainissement sur les factures d'eau transmises par la Société SOGEDO, centre d'exploitation de l'eau, pour le compte de Monsieur MOURA Antonio et de Monsieur DURAND Philippe qui ont été victimes d'une fuite d'eau, Vu la demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement sur la facture n° 895061-02735 au nom de Monsieur MOURA Antonio, domicilié 140 chemin du Larpin, lieudit « Au Lantay » sur la commune de St Just Chaleyssin,

Vu la demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement sur la facture n° 894827-02796 au nom de Monsieur DURAND Philippe, domicilié 4 impasse de la Sévenne, lieudit « Le Chanoz » sur la commune de St Just Chaleyssin,

Considérant que les fuites d'eau étaient invisibles ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal accorde un dégrèvement sur la taxe d'assainissement des factures d'eau suivantes :

Facture n° 064003 025 24600 05 de Monsieur MOURA Antonio, montant à dégrever : 150 €

Facture n° 064003 023 03500 07 de Monsieur DURAND Philippe, montant à dégrever : 261,60 €

## **DELIBERATION DU 5 OCTOBRE 2007 INTERDISANT DES TRAVAUX SUR CHAUSSEE NEUVE PENDANT CINQ ANS**

(JP MICHAUD) Monsieur le Sous-Préfet fait remarquer que la délibération interdisant les travaux sur chaussée neuve pendant cinq ans peut porter un trop gros préjudice aux travaux d'aménagement et d'équipement sur la commune. Monsieur MICHAUD Jean-Paul a précisé lors d'un entretien avec les services de Monsieur le Sous-Préfet que le Conseil Municipal n'avait pas l'intention d'empêcher la réalisation d'aménagement ou d'équipement sur la commune mais de limiter les dégradations des voies sans autorisation au préalable ou demande trop tardive. Cette explication valide le bien fondé de cette délibération.

## **ASSOCIATION DES FAMILLES ET DES AMIS « LES COLOMBES »**

(R. BERTHIER) L'association et les résidents remercient le Conseil Municipal pour la subvention accordée en 2007.

## **MUSIQUE : PROJET PEDAGOGIQUE**

(R. BERTHIER) L'Ecole de musique d'Heyrieux souhaite associer notre commune à un projet pédagogique. Ce projet, présenté au Conseil Général de l'Isère, a pour but de démocratiser l'accès à la musique aux enfants de la maternelle dès l'âge de 3 ans et demi, aux enfants des écoles primaires ainsi

qu'aux adultes, sur un périmètre géographique élargi tel que les neuf Communes de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné. Il propose des perspectives de développement et de projets :

- Développer, compléter et renforcer les classes d'instruments à cordes et à vent.
- Accueillir les personnes handicapées pour leur faire partager les joies de la pratique musicale.
- Développer le partenariat avec l'Education Nationale : interventions en milieu scolaire.
- Préparer avec les équipes enseignantes et les municipalités un projet orchestre au sein des écoles élémentaires sur les communes qui n'ont pas encore d'intervenant musical.

## **AIDE RELAI SOLIDARITE : DEMANDE DE SUBVENTION**

(R. BERTHIER) L'association ARS (Aide Relais Solidarité) sollicite une subvention d'un montant de 300 € pour lui permettre de continuer et de développer ses missions d'aide aux victimes de violences conjugales et l'insertion par l'hébergement (CHRS). Notre commune contribue déjà financièrement pour des services identiques à l'association APRESS par l'intermédiaire de la CCCND. Le Conseil Municipal émet donc un avis défavorable.

## **FRET FERROVIAIRE**

(R. BERTHIER) Les représentants de Réseau Ferré de France ont rencontré l'association Sévenne Environnement afin de faire le point sur le contournement ferroviaire de Lyon. Deux fuseaux sont à l'étude : celui dit « de la vallée de l'ozon » ainsi que celui dit « de la Sévenne ». Une manifestation aura lieu le 26 janvier 2008, à partir de 15 H 00 sur le parvis de la gare de LYON Part Dieu.

## **GRATIFICATION A UN AGENT TERRITORIAL**

(R. BERTHIER) Monsieur GROLEAZ Jean-Pierre recevra la médaille d'honneur régionale, départementale et communale « médaille d'argent » le samedi 8 mars 2008 pour avoir accompli vingt ans de service au sein de notre collectivité. Cette distinction a été décernée le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par Monsieur le Préfet de l'Isère.

Le conseil Municipal décide d'allouer une gratification aux agents qui ont accompli vingt ans de service au sein de la fonction publique territoriale aux conditions suivantes :

- L'agent qui se verra honoré de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale « médaille d'argent » pour vingt ans de services accomplis au sein de notre collectivité se verra attribuer une gratification égale à 50 % de son salaire brut mensuel.
- L'agent qui se verra honoré de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale « médaille d'argent » pour les services rendus dans la fonction publique territoriale mais n'ayant pas effectué vingt ans de service dans notre collectivité, une gratification sera allouée sur la base de 50 % de son salaire brut mensuel au prorata du nombre d'années effectué dans notre collectivité.

## **REPAS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

(R. BERTHIER) Le repas offert par le CCAS aux personnes âgées de 65 ans et plus aura lieu le dimanche 30 mars 2008 à la Maison pour Tous.

## REMERCIEMENTS

(R. BERTHIER) Madame Josette NUGUES et ses enfants remercient le Conseil Municipal pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur Hippolyte NUGUES, membre de l'Echo de la Sévenne.

Madame VERNAY Christiane, Conseillère municipale à St-Georges d'Espéranche, remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Madame Germaine COPONAT, sa maman.

Monsieur Jacques MILLIAT, Maire de Roche, remercie le Conseil Municipal de l'affection témoignée lors du décès de sa maman Madame Suzanne MILLIAT.

## REMERCIEMENTS POUR LES COLIS DE FIN D'ANNEE

(R. BERTHIER) Madame de RACZYNSKI, Monsieur et Madame GESIOT Marcel, Monsieur et Madame ETCHEBERRY Guy ainsi que Monsieur et Madame LAPLAGNE Guy remercient la municipalité pour les colis de fin d'année.

## AUGMENTATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2008

(R. BERTHIER) Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux des contributions directes de 1,5 %.

## TOUR DE TABLE

### M. MUSTI

Une plaque d'un regard PTT sortant de sa cavité présente un danger aux usagers de la route sur le CD 36.

### G. GALLON

*CES* : La participation financière de notre commune au syndicat intercommunal du collègue Jacques Prévert à Heyrieux sera de moitié cette année, soit 4 552,14 €

Les prêts du collègue sont tous remboursés.

670 élèves sont inscrits au collègue dont 129 de St-Just-Chaleyssin.

Coût de fonctionnement par élève : 27 €

Des travaux de réfection au Collège, à charge du Conseil Général, ne sont toujours pas réalisés malgré l'intervention du Principal et de Madame MUSTI. Les communes doivent agir collectivement auprès du Conseil Général. La communauté de communes est chargée de cette affaire.

### JP. MICHAUD

Dans la nuit du mardi 15 janvier au mercredi 16 janvier, Monsieur et Madame GATTONE Jean ont vu leur dépendance agricole en péril. Un mur de refend à l'intérieur du bâtiment en pisé s'est affaissé entraînant une partie de la toiture.

Le jeudi 17 janvier, sur les conseils d'un expert en assurance et avis de Monsieur EXCOFFIER, représentant le Conseil Général de l'Isère, les propriétaires ont été mis en demeure de mettre immédiatement fin au péril présentant un danger pour les usagers circulant sur la route départementale.

Vendredi 18 janvier, le mur a cédé, Monsieur MICHAUD s'est rendu sur les lieux en présence de Monsieur EXCOFFIER. La circulation a été coupée, une déviation a été immédiatement mise en place par les services de la Direction Départementale de l'Équipement.

**Assainissement chemin du Marais** : une pompe de relevage sera installée au niveau de la propriété de Mr et Mme CHIQUI au numéro 1160 chemin du marais.

**Chemin du Piétat** : une négociation est ouverte avec l'association foncière de remembrement pour qu'elle cède 300 m de chemin dont elle est propriétaire dans le prolongement du chemin du Piétat afin que la commune puisse entretenir cette voie desservant deux habitations.

## **S. PARAS**

Les photos insérées dans le bulletin municipal sont trop petites et de moins bonne qualité. Cet état de fait est justifié par le trop de texte que l'on ne peut rectifier à la place des rédacteurs. Madame SAUGEY-HUGOU propose de limiter le nombre de lignes lors de l'élaboration du prochain bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée.